COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE 05230 LA BATIE NEUVE

Membres présents : 22

Procurations: 10

Membres en exercice: 33

VOTES: 32

Pour: 32 Contre: 0 Abstention: 0

N° 2024/3/6

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le quatorze mars deux mille vingt-quatre.

Présents

Mesdames et Messieurs AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

Absents excusés

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PHILIP Michel, ROUX Lionel, VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme BAILLE Jacqueline

M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth

Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno

M. EYRAUD Joël donne procuration à M. NICOLAS Laurent

M. LESBROS Pascal donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe

M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine

Mme MICHEL Francine donne procuration à Mme SAUNIER Clémence

M. PHILIP Michel donne procuration à Mme KUENTZ Adèle

M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain

Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à M. SARRAZIN Joël

Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet: Approbation compte administratif du budget SPANC 2023

Le président quitte la séance,

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2023 du budget SPANC,

Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,

Après en avoir délibéré,

Prend acte des résultats de l'exercice 2023 qui ressortent ainsi qu'il suit :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20240327-D202436-BF en date du 02/04/2024 ; REFERENCE ACTE : D202436

En section d'exploitation

Recettes d'exploitation 2023	5 100.00 €
Dépenses d'exploitation 2023	15 247.07 €
Résultat de l'exercice 2023	- 10 147.07 €
Résultat antérieur reporté	16 501.26 €
Soit un résultat de clôture 2023	6 354.19 €

En section d'investissement

Recettes d'investissement 2023	245.36 €
Dépenses d'investissement 2023	0.00€
Résultat de l'exercice 2023	245.36 €
Résultat antérieur reporté	3 104.98 €
Soit un résultat de clôture 2023 avant RAR	3 350.34 €
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	0.00€
Besoin de financement de la section d'investissement	

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget SPANC au titre de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 02 avril 2024 Et de la publication, le 03 avril 2024

Le vice-président,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Monsieur Francis CESTER